Programme Espace Atlantique

Le programme Interreg Espace Atlantique pour la période 2021-2027 est en cours de préparation. Les résultats de la consultation publique lancée en mars afin de prendre en compte les besoins des acteurs du territoire en vue d’élaborer le future programme, sont désormais disponibles.

Ce programme de coopération transnationale entre régions françaises, irlandaises, portugaises et espagnoles, vise à développer des projets au plus près des territoires, dans des domaines clés comme l'environnement, l'économie, le tourisme et la

culture, la recherche et l'innovation, en contribuant aux orientations de la stratégie maritime Atlantique de l'Union européenne et de sa politique de cohésion. La crise sanitaire dû au COVID19 a eu des impacts territoriaux importants qui nécessitent d'apporter des réponses concrètes au niveau local et régional.

Pour la période de programmation 2021-2027, la Commission européenne a défini une nouvelle politique de cohésion s'articulant autour de 5 objectifs politiques. Doté d'un montant d'environ 145 M€, le programme Espace Atlantique devrait contribuer à 3 de ces objectifs politiques, en mettant l'accent sur le volet maritime.

Le programme est en cours de finalisation. Vous pouvez consulter le résumé de la stratégie du prochain programme ainsi que les résultats de la consultation publique.

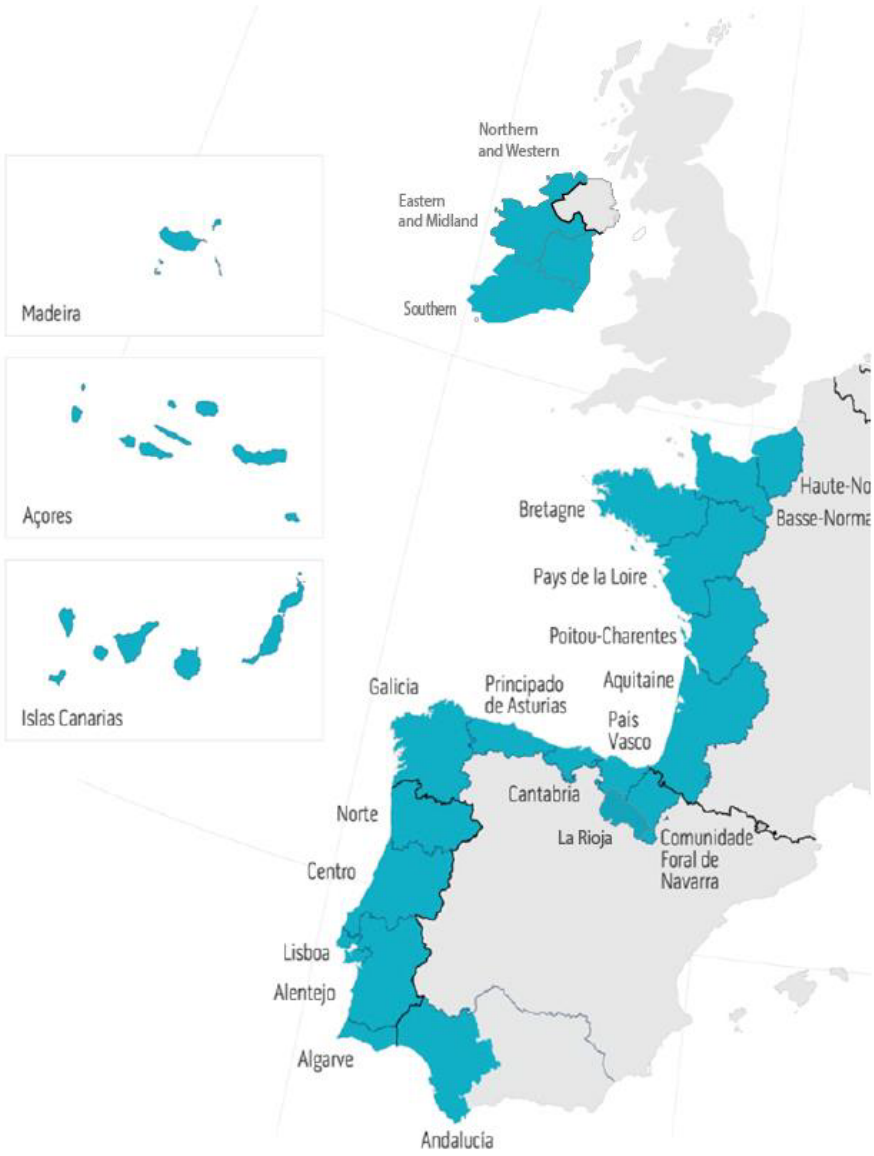

Carte du programme Interreg Espace Atlantique 2021-2027

Priorités

Priorité 1 - Une Europe plus intelligente et compétitive

Priorité 1 – Innovation bleue et compétitivité

OS 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

OS 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

Priorité 2 - Une Europe plus verte

Priorité 2 – Environnement bleu

OS 2.1 : Favoriser l’efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

OS 2.2 : Favoriser l’adaptation au changement climatique et prévenir les risques de catastrophe naturelle

OS 2.3 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et durable dans l'utilisation des ressources

OS 2.4 : Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes en réduisant toutes les formes de pollution

Priorité 3 - Une Europe plus sociale et inclusive

Priorité 3 – Développement touristique et culturel maritime durable

OS 3.1 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable en matière de développement social, inclusif et économique

Objectif spécifique Interreg

ISO 1 Meilleure gouvernance pour la zone Atlantique

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, la Commission européenne souhaite que les programmes Interreg incluent un objectif spécifique Interreg de meilleure gouvernance, notamment afin de maximiser et capitaliser les résultats de projets et de mieux les valoriser en leur donnant plus de visibilité. Cet objectif de meilleure gouvernance a également vocation à mieux coordonner la mise en œuvre de stratégies macrorégionales comme la Stratégie Maritime Atlantique, en lien avec les grandes orientations du programme.